

Vous avez
une question
juridique ?



accueillir

informer

**Des
professionnels
vous répondent
gratuitement**

écouter

conseiller

orienter

Tél. 05 62 24 09 07

Toutes vos questions juridiques

Ai-je besoin d'un avocat pour divorcer ?

J'ai été victime de discrimination, que puis-je faire ?

Comment résilier mon abonnement Internet ?

Que faut-il savoir pour rédiger un testament ?

Je loue mon premier appartement. Auprès de qui dois-je m'informer pour connaître mes droits et mes devoirs ?

Comment faire appliquer une décision du tribunal en ma faveur ?

Je suis en conflit avec mon voisin, que faire ?

On m'interdit de voir mes petits enfants, quels sont mes droits ?



Des professionnels à votre écoute

Le Sicoval et ses partenaires proposent des permanences gratuites assurées par des professionnels. À votre écoute, ceux-ci vous accueillent en toute confidentialité dans l'une des permanences du territoire pour vous aider à mieux connaître vos droits, vous informer, vous conseiller et vous orienter dans toutes vos démarches juridiques et administratives.

Point d'Accès au Droit renforcé de Ramonville-Saint-Agne

Accessible à tous, le **Point d'Accès au Droit** est un service public et gratuit. La confidentialité et la neutralité des échanges y sont garanties.

Horaires d'ouverture

Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous, contactez le **05 62 24 09 07** aux horaires suivants

lundi et mardi : 9 h - 12 h 30 ; 14 h - 18 h
mercredi et jeudi : 9 h - 12 h 30 ; 14 h - 17 h
vendredi : 9 h - 17 h
samedi : 9 h - 12 h

Comment s'y rendre ?

Maison communale de la solidarité
18, place Marnac - Ramonville-Saint-Agne

Méto Ligne B - Arrêt Ramonville

L 6 - Collège A. Malraux

Bus 56 - Mairie Ramonville

Bus 81 - Mairie Ramonville

Bus 82 - Marnac

(emprunter l'escalier extérieur pour rejoindre la maison communale de la solidarité au 2^e étage ; accès possible par ascenseur)

Consultations gratuites

Des structures et professionnels spécialisés dans différents domaines effectuent des permanences sur le territoire du Sicoval. Leur fonction est de conseiller et d'orienter.

Les avocats vous conseillent sur les questions juridiques et vous informent sur vos droits et obligations, dans tous les domaines du droit.

Les notaires vous éclairent sur les actes et les contrats, dans l'ensemble des domaines du droit, principalement dans le droit de la famille (contrat de mariage, adoption, succession, etc.), de l'immobilier, de l'entreprise et du patrimoine.

Les huissiers de justice vous informent notamment quant à l'exécution des décisions de justice ou sur des actes et procédures en cours. Ils agissent dans de nombreux domaines conflictuels et particulièrement dans les litiges entre créanciers et débiteurs (pensions alimentaires, dettes locatives, etc.), les conflits du voisinage et dans certains domaines de la médiation...

L'Agence départementale d'information sur le logement (Adil) vous propose des entretiens personnalisés sur le droit locatif, la fiscalité, les assurances immobilières, la copropriété, la réglementation sur la qualité de l'habitat, les relations avec les professionnels, l'accession à la propriété...

Le Défenseur des droits est une institution qui réunit quatre missions : défendre et promouvoir les droits de l'enfant, lutter contre les discriminations et pour l'égalité, défendre les droits et libertés des usagers des services publics, veiller au respect des règles de bonne conduite par les personnes exerçant des activités de sécurité (déontologie de la sécurité).

Les conciliateurs de justice ont pour mission essentielle de faciliter le règlement amiable des différends entre particuliers (recouvrement des impayés, litiges locatifs, liés à la consommation, querelles de voisinage etc.) ou avec les professionnels (commerçants, artisans, etc.).

La médiation familiale vise à préserver ou restaurer les liens familiaux et à prévenir d'un éventuel éclatement du groupe familial, en répondant aux besoins de chacun, en particulier ceux des enfants. Il peut s'agir d'un problème de séparation, de divorce, d'un conflit entre générations, etc.

Les autres permanences du territoire

• **Belberaud** : Tél. 05 61 22 46 22
Adil : sur rendez-vous
Astel, Parc d'activités de la Balme



• **Castanet-Tolosan** : Tél. 05 34 66 73 10
Avocats : sans rendez-vous, les 1^{ers} et 3^{es} lundis du mois de 14 h à 17 h
Conciliateurs de justice : sur rendez-vous
Médiation familiale : sur rendez-vous
Mairie - bâtiment A - 29 avenue de Toulouse

• **Escalquens** : Tél. 05 62 71 56 78
Avocats : sur rendez-vous
Médiation familiale : sur rendez-vous
Maison de la solidarité - Centre communal d'action sociale - Bâtiment de l'Oustal - Place François Mitterrand

• **Labège** : Tél. 05 62 24 44 44
Avocats : sur rendez-vous
Mairie - Rue de la croix rose

• **Lacroix-Falgarde** : Tél. 05 61 76 24 95
Avocats : sur rendez-vous
Mairie - Avenue des Pyrénées

• **Montgiscard** : Tél. 05 34 66 75 80
Conciliateurs de justice : sans rendez-vous
les 1^{ers} mardis et 3^{es} jeudis du mois
Avocats : sur rendez-vous le 2^e mercredi du mois de 9 h à 11 h
Mairie - 17, Grand'Rue

Les dates et horaires des permanences sont consultables sur www.sicoval.fr/fr/ma-famille/acces-au-droit

Les autres permanences spécialisées

• **Droit de la famille (divorce, séparation, droit de visite, autorité parentale...)**
Tél. 05 61 33 70 00
Tribunal de Grande Instance de Toulouse
2, allée Jules Guesde

• **Droit de la consommation, logement et surendettement**
Tél. 05 34 31 79 79 ou 79 78
Tribunal d'Instance de Toulouse
40, avenue Camille Pujol

• **Droit du travail**
Tél. 05 62 30 55 70
Conseil des Prud'hommes de Toulouse
6, rue Deville

• **Droit administratif**
Tél. 05 62 73 57 41
Tribunal administratif de Toulouse
68, rue Raymond IV

Pour en savoir plus

• **Conseil départemental d'accès au droit de la Haute-Garonne (CDAD)** :
Pour obtenir des informations sur les autres permanences d'accès au droit du département, ainsi que sur les permanences des Maisons de Justice et du Droit :
Tél. 05 61 33 70 90 - www.cdad-hautegaronne.justice.fr

• **Agence départementale d'information sur le logement (Adil31)** : Tél. 05 61 22 46 22 - www.adil31.org

• **Conciliateurs de justice** :
www.conciliateurs.fr

• **Le Défenseur des droits** :
Tél. 09 69 39 00 00 - www.defenseurdesdroits.fr

• **Médiation familiale : 4 associations labellisées vous informent gratuitement** :
- Accueil et Famille : Tél. 05 62 48 59 59
- La Maison des droits des enfants et des jeunes :
Tél. 05 61 53 22 63
- Le CIDFF : Tél. 05 34 31 23 31
- L'EPE : Tél. 05 61 52 22 52

Pour des informations complémentaires, consultez le site de la Caisse des Allocations Familiales www.caf.fr